



Faculté de Droit et de Science Politique de Clermont-Ferrand



« La Propriété malmenée »

Colloque organisé par le Master 2 Droit Civil

Jeudi 5 Avril 2012

10h-18h

*Amphithéâtre Trudaine
Site Gergovia*

Entrée libre

*(Manifestation agréée pour la formation
continue des avocats avec attestation de
présence : droits d'inscription 70 €)*

Cocktail de clôture pour les participants



Sous la direction scientifique de :

Julien THERON, Professeur à l'Université d'Auvergne

Jean-François RIFFARD, Maître de conférences HDR à l'Université d'Auvergne,

Directeur du Master Droit Civil

10h00 – Introduction présentée par le M2 Droit civil

I. LA PROPRIETE MALMENEES AU NOM DE L'INTERET COLLECTIF

10h30 – L'atteinte à la propriété par la puissance publique

M Charles-André DUBREUIL, Professeur à l'Université d'Auvergne

11h00 – Propriété et patrimoine culturel : quelques aspects jurisprudentiels

M. Florent GARNIER, Professeur à l'Université d'Auvergne

11h30 – Atteinte à la propriété et procédures collectives

M. Georges JULIEN, Vice-Président du Tribunal de commerce de Clermont-Ferrand

14h00 – La propriété collective : la propriété des parties privatives, une véritable propriété ?

M. Nicolas GRAS, Doctorant à l'Université d'Auvergne

II. LA PROPRIETE MALMENEES AU NOM DE L'INTERET INDIVIDUEL

14h30 – La propriété littéraire et artistique malmenée par le droit de l'Union Européenne : le sort des exceptions au droit d'auteur

Mme Nathalie MARTIAL-BRAZ, Professeur à l'Université de Besançon

15h00 – La propriété malmenée par le droit des sociétés : le démembrement de propriété des droits sociaux

Me Benoît RAYNAUD, Maître de conférences à l'Université d'Auvergne

15h30 – Les concepts de propriété, de possession et de lost property aux Etats-Unis

M. Kyle SILL, Maître de conférences associé, Florida Coastal School of Law (Jacksonville, USA)

16h00 – Pause

16h20 – Faut-il revenir sur le caractère (trop) égoïste de la propriété ?

Me Jean-François RIFFARD, Maître de conférences à l'Université d'Auvergne

16h50 – Une remise en cause nécessaire ? Pour l'adoption d'une vision renouvelée du concept de propriété

M. Julien THERON, Professeur à l'Université d'Auvergne

La propriété malmenée ?

Bien que consacrée par les textes nationaux et internationaux situés au sommet de la hiérarchie des normes, la propriété serait-elle malmenée ?

Il est en effet devenu un lieu commun que de déplorer la diminution des prérogatives du propriétaire dans des domaines aussi divers et variés que la propriété fiduciaire, la propriété intellectuelle, la copropriété, et le droit public (expropriation, urbanisme...). Surtout, la propriété immobilière, qui est la plus connue, a toujours attiré l'action législative, alors que la propriété incorporelle reste encore mal connue et difficilement assimilable à une véritable propriété au sens classique.

Enfin, nul n'est aujourd'hui véritablement choqué de ce que l'Etat réglemente l'usage des biens à la condition que cela se fasse dans l'intérêt général et que cette atteinte soit proportionnée au but recherché. Mais cette légitimité est-elle encore de mise lorsqu'il porte atteinte à certains aspects du droit de la propriété au nom de la protection de certains intérêts privés et de la volonté de lutter contre une utilisation trop égoïste du concept ?

Face à ce constat, il est tentant de se demander si la propriété a un jour véritablement été bien menée ?

Pourtant par nature, ce droit, qualifié tour à tour par la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen, de naturel et imprescriptible, d'inviolable et sacré, ne devrait souffrir d'aucune de ces atteintes...

Dès lors comment légitimer ce phénomène ? Faut-il d'ailleurs s'en réjouir ?

L'objet de ce colloque est de répondre à ces interrogations en essayant de pénétrer les différentes branches du droit où la propriété semble malmenée... à tort ou à raison, pour le meilleur ou pour le pire...

Contacts :

Centre Michel de l'Hospital
recherche.cmh@u-clermont1.fr

Secrétariat
04 73 17 76 39

M2 Droit Civil
m2droitcivil@gmail.com

Faculté de Droit et de Science Politique
41 Bd François Mitterrand - BP 54
63002 Clermont-Ferrand Cedex 1

